

DONNÉES DU MARCHÉ D'ÉLECTRICITÉ EN 2008 : CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1 janvier 2004 la VREG mène une enquête mensuelle auprès des gestionnaires de réseaux concernant le nombre de points d'accès par fournisseur. Les données relatives aux quantités livrées par le fournisseur ne sont demandées qu'une seule fois par an en ce qui concerne l'année calendrier précédente.

Les statistiques présentées ne concernent que la Flandre et se limitent aux activités des réseaux de distribution, définis comme les réseaux ayant une tension nominale égale ou inférieure à 70 kV. Ces statistiques sont mises à jour tous les trois mois.

A partir de ce mois ci, les données sont représentées d'une manière différente. Le « switch indicator » global est suivi par le "switch indicator" résidentiel et le "switch indicator" professionnel. Après les graphiques habituels, qui donnent une vue sur le nombre de points qui sont désignés, qui ont signé un contrat ou qui sont fournis par le GRD, l'évolution du nombre de points d'accès qui ont signé un contrat est montré. Finalement, le « switch indicator » de cette année ci est comparé avec le « switch indicator » de l'année précédente.

Tableau 1: Changements de fournisseur d'électricité (%)

	1 Jan 2008	1 Fév 2008	1 Mars 2008	1 Avr 2008	1 Mai 2008	1 Juin 2008	1 Juil 2008	1 Août 2008	1 Sept 2008	1 Oct 2008	1 Nov 2008	1 Déc 2008
Nombre de points d'accès, ayant signé un contrat par rapport au nombre de points d'accès total												
• Toutes les catégories	80,67%	81,07%	81,46%	81,83%	82,11%	82,38%	82,60%	82,96%	83,32%	83,58%	83,79%	83,98%
• Catégorie 'nombre de points d'accès télémesurés' - AMR (automated meter read)	86,79%	86,90%	86,61%	86,64%	86,33%	85,73%	86,08%	86,14%	85,60%	86,52%	86,22%	86,20%
• Catégorie 'nombre de points d'accès professionnels mesurés mensuellement' - MMR (monthly meter read)	86,27%	86,36%	86,61%	85,76%	86,01%	86,00%	86,28%	86,50%	86,51%	86,44%	86,72%	86,72%
• Catégorie 'nombre de points d'accès professionnels mesurés annuellement'	69,60%	70,08%	70,49%	71,01%	71,26%	71,56%	71,69%	72,28%	72,77%	73,21%	74,43%	74,90%
• Catégorie 'nombre de points d'accès résidentiels'	82,52%	82,91%	83,30%	83,65%	83,95%	84,22%	84,45%	84,78%	85,12%	85,35%	85,37%	85,53%

Classification des points d'accès résidentiels:												
• Nombre de points d'accès ayant signé un contrat	82,52%	82,91%	83,30%	83,65%	83,95%	84,22%	84,45%	84,78%	85,12%	85,35%	85,37%	85,53%
• Nombre de points d'accès encore désignés au fournisseur par défaut	14,89%	14,51%	14,13%	13,77%	13,49%	13,23%	12,98%	12,66%	12,32%	12,08%	12,02%	11,75%
• Nombre de points d'accès résidentiels fournis par le GRD	2,59%	2,58%	2,57%	2,59%	2,56%	2,56%	2,57%	2,56%	2,56%	2,57%	2,61%	2,72%
Classification des points d'accès professionnels:												
• Nombre de points d'accès ayant signé un contrat	70,74%	71,20%	71,59%	72,04%	72,27%	72,53%	72,67%	73,24%	73,67%	74,12%	75,27%	75,70%
• Nombre de points d'accès encore désignés au fournisseur par défaut	28,28%	27,89%	27,55%	27,10%	26,96%	26,70%	26,58%	25,98%	25,53%	25,02%	23,89%	23,48%
• Nombre de points d'accès résidentiels fournis par le GRD ⁽¹⁾	0,98%	0,91%	0,86%	0,86%	0,77%	0,77%	0,75%	0,79%	0,79%	0,86%	0,84%	0,82%
• Nombre de points d'accès ayant choisi un autre fournisseur – mouvements mensuels	0,53%	0,69%	0,49%	0,47%	0,44%	0,45%	0,40%	0,41%	0,46%	0,43%	0,41%	0,42%
• Nombre de points d'accès résidentiels ayant choisi un autre fournisseur – mouvements mensuels	0,45%	0,70%	0,49%	0,43%	0,47%	0,46%	0,43%	0,35%	0,48%	0,38%	0,34%	0,43%
• Nombre de points d'accès professionnels ayant choisi un autre fournisseur – mouvements mensuels	0,95%	0,60%	0,51%	0,68%	0,29%	0,38%	0,23%	0,71%	0,40%	0,71%	0,77%	0,37%
Nombre de points d'accès ayant choisi un contrat « vert », dont le % de l'électricité provenant des sources renouvelables s'élève à 100%.	2,46%	2,54%	2,66%	2,72%	2,91%	3,03%	3,14%	3,21%	3,23%	3,28%	3,24%	

⁽¹⁾ Pour les clients professionnels dont le contrat a été résilié par un fournisseur, le gestionnaire de réseau doit se rendre sur place pour fermer l'arrivée d'électricité (ou de courant) et de gaz. Au cas où cette intervention ne peut pas avoir physiquement lieu immédiatement, alors ces clients sont obligatoirement fournis par le gestionnaire de réseau temporairement.

Le lien suivant (version néerlandais des statistiques) vous mènera à une représentation graphique de certaines données:
<http://www.vreg.be/vreg/marktgeving/statistieken%20marktgegevens/58262.pdf>